

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2022-0001 de la commission de 22 décembre 2022 relatif à l'application des articles 137 et 138 du Code sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2 et L521-3.

Vu la délibération n° 11 du 25 février 2024 relative à l'attribution de dépenses d'aide à la transformation numérique des entreprises.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRE22 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise PEPIPLANT le 14 mai 2024.

Vu l'avis simple de la commission mis en date du 4 novembre 2024.

CONSIDÉRANT que le soutien public à travers ce projet de transformation numérique, le soutien financier du conseil intercommunal pour son projet de mise à disposition d'équipement relatif au traitement des déchets et des passagers programmés pour des déchets.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 40 000 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 20 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 50 x 40 000 % = 20 000 €.

D É C I S I O N

Il est attribué à l'entreprise PEPIPLANT, dans le cadre de son projet de transformation numérique, une aide financière d'un montant maximal de 20 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à retourner avec l'entreprise PEPIPLANT, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Il est imputé les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges le 25 NOV 2024.

Le Président de Limoges Métropole,



Catherine CHEVREUIL

Accusé réception - Révisé le 14/11/2024  
par M. Philippe CHEVREUIL  
Président de Limoges Métropole

DÉCISION

# Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - PEPIPLANT

1 DOCUMENT - Publié le 27 Novembre 2024

 25603.pdf  
(.pdf, 97,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER